

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CDU-1-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO CDU-1

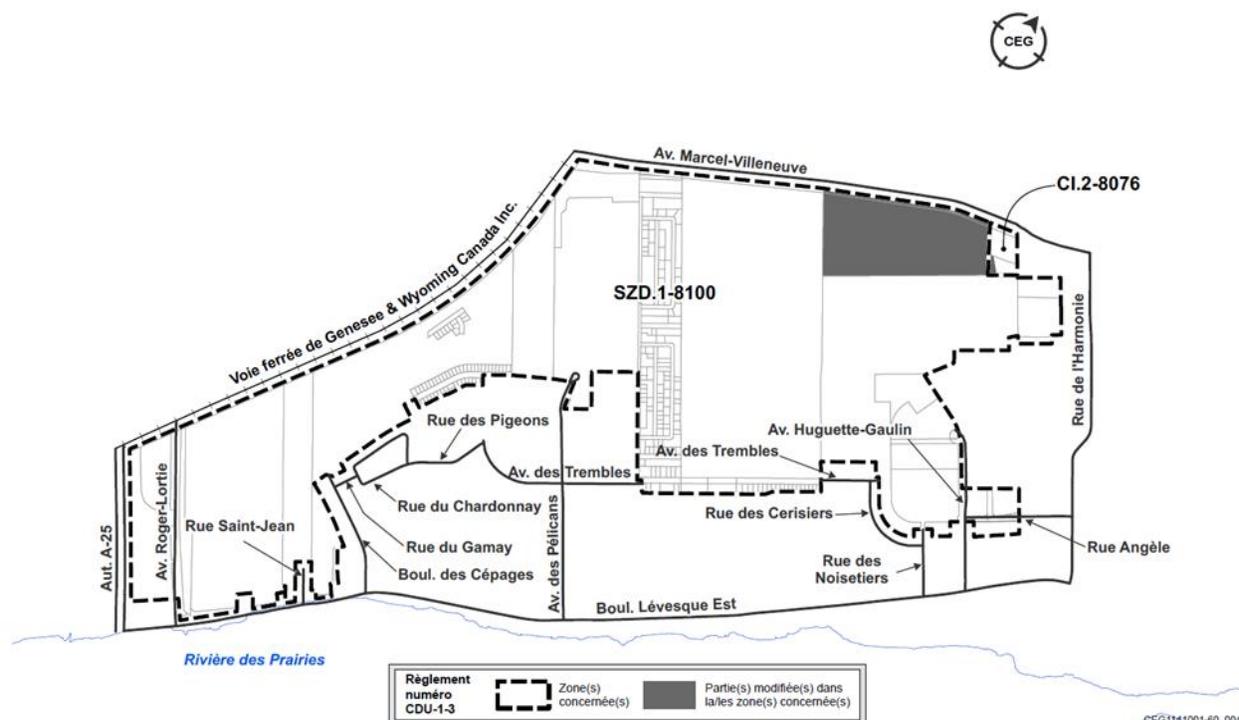
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du mardi 21 novembre 2023, le projet de Règlement numéro CDU-1-3 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie;

QUE le projet de Règlement numéro CDU-1-3 vise à modifier le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval (CDU) en modifiant, des types de milieux « secteur de zonage différencié » SZD.1-8100 et « institutionnel » CI.2-8076 au type de milieux « zone industrielle » ZI.2-8820, le zonage d'un territoire situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie;

QUE les objets de ce projet de règlement sont :

- de créer la zone ZI.2-8820 à même une partie des zones CI.2-8076 et SZD.1-8100 ;
- d'autoriser de plein droit certains usages du groupe d'usages « Commerce et service reliés à l'automobile (C5) » ainsi que les usages des groupes d'usages « Commerce lourd (C7) », « Artisanat et industrie légère (I1) », « Entreposage, centre de distribution et commerce de gros (I2) », « Équipement de service public léger (E1) » et « Équipement de service public contraignant (E2) » ;
- d'assujettir à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) la construction d'un bâtiment principal, y compris son concept d'affichage, la modification de la volumétrie du bâtiment principal, la modification à l'apparence de la façade principale avant ou secondaire et l'aménagement du terrain, et ce, dans le but d'assurer une intégration harmonieuse de tout projet dans cette zone avec le milieu environnant urbain existant et à venir.

QUE le territoire concerné est délimité de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant ce territoire peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel au Centre de congrès Palace, salon Santorini, situé au 1717, boulevard le Corbusier, Ville de Laval et en mode virtuel** par voie de visioconférence Teams, et ce, **le 13 décembre 2023 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation, il y aurait lieu de confirmer votre présence en mode présentiel ou en mode virtuel en transmettant un courriel à cet effet à assemblees.urbanisme@laval.ca avant le **13 décembre 2023**, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 13 décembre 2023 avant 12 h 00;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, étant donné qu'il s'agit d'un règlement de concordance en lien avec l'adoption du règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval;

Qu'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 30 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 14 décembre 2023 au 12 janvier 2024 inclusivement, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QU'une copie de ce projet de règlement peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 :

**Service du greffe
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

***Veuillez noter que nos bureaux sont fermés du 22 décembre 2023 (à partir de 12h00) au 2 janvier 2024 inclusivement.**

QU'une copie du projet de règlement peut également être consultée directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>

DONNÉ À LAVAL
Ce 27 novembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO S.A.D.R.-1 DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 21 novembre 2023, le projet de règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval;

QUE le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 vise à modifier le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin de créer un secteur industriel pour un territoire situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie;

QUE l'objet de ce projet de règlement est:

- de modifier le concept d'organisation spatiale dans le secteur situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie;
- de remplacer l'aire d'affectation Urbaine par l'aire d'affectation Industrielle dans le secteur situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie.

QU'à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval, le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval devra être modifié afin d'assurer la concordance du zonage en regard de l'affectation Industrielle prévue pour un territoire situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie;

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel au Centre de congrès Palace, salon Santorini, situé au 1717, boulevard le Corbusier, Ville de Laval et en mode virtuel** par voie de visioconférence Teams, et ce, le **13 décembre 2023** à compter de **19 h 00**;

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation, il y aurait lieu de confirmer votre présence en mode présentiel ou en mode virtuel en transmettant un courriel à cet effet à assemblees.urbanisme@laval.ca avant le **13 décembre 2023**, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 13 décembre 2023 avant 12 h 00;

QU'au cours de cette assemblée de consultation, la commission expliquera les modifications proposées par le projet de règlement et ses effets sur le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

Qu'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 30 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 14 décembre 2023 au 12 janvier 2024 inclusivement, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QU'une copie du projet de règlement, de la résolution par laquelle il est adopté et du document concernant la nature des modifications à apporter au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

***Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 22 décembre 2023 (à partir de 12h00) au 2 janvier 2024 inclusivement.**

QU'une copie de ce projet de règlement, de la résolution par laquelle il est adopté et du document concernant la nature des modifications à apporter au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval peut également être consultée directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>

DONNÉ À LAVAL
Ce 27 novembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim